Depuis 2018, le moustique tigre est implanté dans le département de la Seine-et-Marne.





Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance particulière depuis son implantation en 2018 en raison de sa capacité à transmettre des pathologies comme le chikungunya, la dengue ou le Zika. Du 1er mai au 30 novembre, une surveillance concomitante de la présence du moustique tigre et des personnes présentant une de ces pathologies est mise en oeuvre sur l'égide de l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de prévenir la mise en place d'un cycle de transmission de ces virus sur le territoire.

Signaler la présence de moustique tigre

L'ensemble de la population est invitée à participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaitre sa répartition. La plateforme de signalement permet à chaque citoyen de signaler la présence du moustique tigre sur le territoire.

Cliquez-ici pour accéder à la plateforme. [1]

Quoi faire ?

- Les bons gestes à adopter [2]
- Check list anti moustique tigre [3]

Notifications: Mardi 15 juin 2021
Publié le 06 juin 2025

URL de la source (modifié le 06/06/2025 - 08:58): https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/alerte-au-moustique-tigre

Liens
[1] https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/
[2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/0734_001.pdf
[3] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/0737_001.pdf